

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 7 (1910)
Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

S'ADRESSER

pour tout ce qui concerne la rédaction
à M. GUBLER, à Belmont (Boudry)
Neuchâtel.



pour les annonces et l'envoi
du journal
à M. Ch. BRETAGNE, à Lausanne.

SEPTIÈME ANNÉE

N° 2.

FÉVRIER 1910

CONVOCATION

L'assemblée des délégués des sociétés faisant partie de la Société romande est convoquée pour le samedi 26 février au café Ruchet (Grand Chêne, à Lausanne, à 2 heures de l'après-midi.

ORDRE DU JOUR :

1. Appel des délégués.
2. Rapport du président sur l'exercice écoulé.
3. Reddition des comptes de 1909.
4. Nomination du président, du comité, des délégués à la fédération et de la société qui vérifiera les comptes de 1910. Opérations statutaires.
5. Rapport de la commission de la loque.
6. Exposition de Lausanne.
7. Divers.

Le Comité.

VIII^e EXPOSITION SUISSE D'AGRICULTURE, LAUSANNE 1910

VIII^e DIVISION — APICULTURE

ART. 88.

Cette division comprend :

- a) Colonies vivantes en ruches à rayons mobiles et à rayons fixes.
- b) Reines (Elevage et Ruches d'élevage).
- c) Habitations : Ruches, ruchers-pavillons ; ruches destinées à l'élevage des reines ; ruches d'observation ; etc.
- d) Machines, outils, instruments, mobilier, etc.

- e) Miels en flacons et autres récipients ; miels en rayons.
- f) Cires.
- g) Dérivés du miel.
- h) Produits tirés de la cire.
- i) Littérature et travaux scientifiques, herbiers, modèles, statistiques, graphiques, photographies, etc., etc.

ART. 89.

Les lots de miels extraits devront se composer d'au moins 10 flacons de 1/2 kilo chacun et ceux de miel en rayons ou en sections de 5 kilos brut ; ces derniers doivent être placés sous verre. Les collections devront être accompagnées d'un tableau récapitulatif.

Les produits artificiels ne sont pas admis.

ART. 90.

Les ruches habitées doivent être exposées à l'état d'hivernage. Elles seront accompagnées d'une notice sommaire sur la provenance, l'âge de la reine, le développement et la production de la colonie.

ART. 91.

Le même exposant ne peut obtenir qu'un seul prix par catégorie d'objets exposés.

ART. 92.

Le jury tiendra compte des points suivants dans l'appréciation :

1. **Ruches habitées** : du développement naturel, de l'âge de la reine, du couvain, de l'emplacement et de la qualité des provisions. De la vigueur de la ruche et de l'état des rayons.

2. **Outils** : Utilité, solidité et bienfacture.

3. **Produits** : Pureté, finesse.

Les exposants sont tenus d'indiquer leurs prix de vente.

ART. 93.

Dans l'appréciation des divers groupes on se servira de la méthode de pointage adoptée par le règlement.

Les objets suivants concourent entre eux :

1. **Pour les ruches habitées** :

a) Les colonies.

b) Les reines.

2. **Pour les habitations, les machines et les produits** :

a) Les collections de sociétés.

b) Les collections d'exposants.

c) Les objets isolés.

ART. 94.

Les prix délivrés dans la division de l'apiculture sont ceux prévus aux dispositions générales.

Le montant des primes est de 3000 fr. La vente des produits est autorisée dans les locaux de la division de l'apiculture sous les réserves prévues aux dispositions générales.

Il sera perçu une finance d'inscription et d'emplacement au prorata de la superficie utilisée.

ARRÊTÉ DU CONSEIL FÉDÉRAL

CONCERNANT LA LOQUE DES ABEILLES

Du 3 décembre 1909

Le Conseil fédéral,

considérant que la loque des abeilles est une maladie contagieuse, qui, par sa propagation toujours croissante, menace d'anéantir l'apiculture dans plusieurs régions du pays et présente, par conséquent, un danger général, en application de l'art. 1^{er}, al. 3, de la loi fédérale du 8 février 1872, concernant les mesures de police à prendre contre les épizooties,

sur la proposition du Département du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, arrête :

ARTICLE PREMIER. La loque des abeilles (loque puante et non puante, couvain aigre) est reconnue comme une maladie contagieuse, infectieuse et présentant un danger général ; elle est intercalée, comme chiffre 12, dans la liste des épizooties insérée dans l'art. 24 du règlement d'exécution du 14 octobre 1887 sur les mesures à prendre contre les épizooties.

ART. 2. Les cantons désigneront des personnes compétentes (inspecteurs de la loque), qui ordonneront et surveilleront le traitement et la désinfection des ruches malades et procéderont à l'inspection des ruchers suspects (art. 5).

L'exercice de ces fonctions peut être confié par les cantons aux associations d'apiculture (caisse d'assurance instituée par la Société des apiculteurs suisses, Société romande d'apiculture).

ART. 3. Tout propriétaire de ruches atteintes de la loque doit en faire la déclaration sans tarder à l'autorité compétente.

Il est tenu d'observer en tous points les instructions données par l'inspecteur délégué ou ses agents, de prêter son aide, selon ses forces, aux travaux de nettoyage et de désinfection de son rucher et,

le cas échéant, de mettre dans ce but son personnel à la disposition de l'inspecteur.

ART. 4. Il est interdit de vendre, de prêter ou de donner des colonies, rayons, ruches ou ustensiles provenant d'un rucher infecté. Les ruches non occupées et les récipients servant au miel ou aux rayons seront fermés, de manière que les abeilles ne puissent y pénétrer. Aucune colonie ne peut être replacée dans une ruche infectée, avant que celle-ci ait été désinfectée à fond.

ART. 5. Dans le rucher infecté, la lutte contre la loque consiste essentiellement dans la destruction des germes de la maladie. A cet effet, les abeilles qui peuplent les ruches atteintes seront tuées par les vapeurs sulfureuses ou réunies en essaims artificiels dans les boîtes à essaims où elles seront séquestrées durant trois jours, après quoi elles seront mises sur des rayons de cire gaufrée.

Les rayons qui renferment du couvain ou des restes de larves seront arrosés de pétrole et enterrés. Tous les autres rayons seront brisés et fondus.

Les ruches en paille qui ont contenu des colonies malades seront détruites par le feu. Les ruches en bois et les ustensiles qui auront été en contact avec les colonies malades ou les rayons infectés seront lavés dans une solution chaude d'eau de soude (10 %); ils seront ensuite passés à la flamme d'une lampe à benzine ou cuits pendant une heure dans une solution de soude à 10 %.

Si les colonies sont placées dans un rucher, il faudra également laver à fond à l'eau de soude toutes les parties du rucher; plancher, tables, supports, etc., qui auraient pu être en contact avec les germes de la maladie, ou bien les enduire d'une couleur à l'huile.

On bêchera la terre qui se trouve devant le rucher; si cette opération n'est pas faisable, on désinfectera le sol.

ART. 6. Les inspecteurs désignés pour la lutte contre la loque ont le droit de procéder à des inspections de tous les ruchers situés dans une région suspecte et d'y rechercher la présence de la maladie.

ART. 7. Les infractions aux dispositions qui précèdent seront punies d'une amende de 10 francs à 500 francs, conformément à l'article 36, alinéa 2, de la loi fédérale du 8 février 1872 concernant les mesures de police à prendre contre les épizooties. Les dispositions du code pénal sont applicables à ceux qui propagent la maladie par malveillance.

Berne, le 3 décembre 1909.

Au nom du Conseil fédéral :

Le président,

DEUCHER.

Le premier vice-chancelier,

SCHATZMANN.

FÉVRIER

L'hiver a commencé tôt, mais jusqu'à présent (16 janvier), il s'est montré bon prince ; la température n'est encore guère descendue au-dessous de -7° C. La première neige a fait son apparition le 19 novembre ; elle n'a duré que peu de jours. La campagne en a reçu une plus forte couche le 7 décembre et celle-ci est restée pendant environ deux semaines. Vers le milieu du mois, le temps s'est radouci par un effet du fœhn et, le 23 décembre, le thermomètre indiquait même 13° C. à l'ombre ! Alors les abeilles ont fait partout une sortie magnifique et l'apiculteur constatait avec plaisir que l'état de santé de ses protégées ne laissait rien à désirer : pas trace de dysenterie ! Une sortie générale à cette époque est toujours une bonne aubaine pour nos bestioles et fait bien augurer pour l'avenir ; elles supporteront mieux les deux mois difficiles qui sont encore à passer avant le printemps.

En février, les jours augmentent rapidement et souvent le froid devient aussi plus intense ; mais cela n'empêche pas la vie de renaître dans les ruches. Dans les colonies qui sont en règle la reine commence la ponte, d'abord quelques œufs seulement par jour, mais en augmentant peu à peu ; c'est alors aussi que les conséquences d'une mise en hivernage défectueuse se font sentir. Les abeilles, pour préparer la nourriture des larves gloutonnes, sont obligées de prendre plus de nourriture et si les provisions à proximité sont épuisées, et que le froid empêche les nourrices de chercher au loin, le ménage est condamné à mourir de faim au milieu de l'abondance. La préparation du suc nourricier demande aussi beaucoup d'eau. Si le miel est de mauvaise qualité ou déjà cristallisé, le manque de liquide peut produire un malaise même avant le commencement de la ponte ; les abeilles s'agitent alors, ouvrent partout les cellules de miel pour sucer ce qui s'y trouve à l'état liquide. L'apiculteur attentif s'en aperçoit vite ; les petits cristaux que les nourrices ont laissé tomber sur le plateau le renseignent d'ailleurs suffisamment. La vapeur produite par la colonie agitée se condense sur les parois et l'eau s'écoule par le trou de vol. Le novice s'imagine alors que sa ruche a seulement trop d'eau, tandis que le contraire a lieu ; une ruche qui transpire a le plus souvent besoin d'eau, tandis qu'une ruche sèche n'en a guère besoin. Un ballon nourrisseur avec de l'eau chaude, donné sur les cadres au siège des abeilles, calmera l'agitation comme par enchantement, mais il faut avoir soin de couvrir tout convenablement.

L'agitation d'une colonie peut aussi provenir d'un manque d'air ; dans ce cas, il suffit d'ouvrir tout grand le trou de vol ou de soulever un peu la ruche pendant quelque temps.

Si le temps devient plus doux à la fin de ce mois les abeilles cherchent l'eau en dehors et l'apiculteur doit leur procurer un abreuvoir à proximité du rucher et à l'abri des coups de vent.

A mesure que le couvain augmente le besoin de pollen se fait sentir dans toutes les ruches ; on ne se fait guère une idée juste de la quantité énorme de cette matière qu'une colonie en plein développement absorbe. Les vieilles réserves sont vite épuisées et si alors les abeilles ne peuvent pas en trouver au dehors la ponte est réduite ou suspendue ; pareil arrêt est, dans ce moment, des plus fâcheux. Nous ne pouvons nous lasser de recommander aux novices de planter à proximité de leurs ruches des arbustes ou des arbres pollinifères comme le noisetier, les différentes espèces de saules (surtout le saule marsault), les ormes, les thuyas, etc.

Ce numéro du *Bulletin* contient un résumé du programme de la partie apicole de la prochaine exposition. Quiconque veut exposer avec succès doit s'y préparer longtemps à l'avance. C'est maintenant qu'il doit se procurer les cloches en verre, les jolies boîtes ou paniers destinés à contenir ces chefs-d'œuvre appétissants de nos industriels insectes ; on achètera les bocaux, on montera les sections avant qu'on en ait besoin.

Dans nos expositions, la partie scientifique est souvent trop délaissée et il y aurait cependant aussi dans ce domaine de beaux succès à remporter. Que celui qui a fait une comptabilité soigneuse de son exploitation pendant une série d'années ne se gêne pas de la produire ; que le botaniste montre ses collections de plantes mellifères ; que l'apiculteur-photographe prépare les plus beaux de ses clichés ; que celui qui a la veine poétique chante un hymne à la petite « charmeuse » ; que nos constructeurs réjouissent les amateurs de ruchers fermés par des plans ingénieux ou par l'exécution de splendides pavillons ; que l'exposant d'une riche collection songe déjà maintenant comment il veut arranger tout pour que chaque objet aussi bien que l'ensemble paraisse à tous égards sous le jour le plus avantageux. Il faut que notre coin devienne, comme à Frauenfeld, le clou de l'exposition ; qu'il attire irrésistiblement tous les visiteurs et engage chacun (pardon si je laisse passer le bout de l'oreille !) à emporter un souvenir des plus succulents.

Ulr. GUBLER.

† CHARLES CHAVANNE



Le 21 décembre 1909 une foule nombreuse accompagnait à sa dernière demeure M. Charles Chavanne, agriculteur et apiculteur à Microferme, près Porrentruy, décédé à l'âge de 83 ans.

Il a été pendant quelques années directeur de l'Orphelinat de Porrentruy, fonctions qu'il a remplies avec dévouement et sollicitude à l'égard des enfants qui le chérissaient comme leur père.

Fondateur de la Société d'agriculture, il fut une des chevilles ouvrières de la société au sein de laquelle il exerça une grande influence et il contribua grandement aux progrès réalisés par l'agriculture et l'apiculture mobiliste dans notre beau pays d'Ajoie.

Secondé par une épouse dévouée et intelligente, ainsi que par des enfants robustes et travailleurs, il remporta toujours les meilleurs succès aux expositions régionales et fédérales, où il fut récompensé par des premiers prix et diplômes d'honneur.

Il a construit lui même, dans ses moments de loisir, tout un vaste rucher dont 60 à 70 ruches sont encore en ce moment habitées.

Apiculteur distingué, il avait obtenu lors de la visite des ruchers un diplôme d'honneur. Il fut probablement le premier mobiliste dans le Jura-Nord.

Sa ruche à fond mobile et s'ouvrant par le haut et par derrière a 37 cm. de large et 64 cm. de long. Elle contient 16 à 18 cadres et peut supporter plusieurs hausses. Elle est à doubles parois formées de deux planches de 2 cm. avec un vide de 2 cm. entre elles, ce qui fait une épaisseur totale de 6 cm.

C'était certes une des meilleures ruches à l'époque où elle a été inventée et a toujours, depuis plus d'un demi-siècle, fournit les meilleurs résultats.

Charles Chavanne a conservé toute sa lucidité d'esprit jusqu'à ces derniers moments. Aussi était-ce un plaisir, pour les visiteurs de ce beau vieillard, de jouir de sa conversation intéressante. Comme il nous charmait en nous faisant part de ses succès en agriculture et en apiculture ou en nous racontant quelques épisodes de notre vieux Porrentruy.

Il fut un homme de cœur, serviable, très connu des apiculteurs du Jura et de la Suisse romande.

Honneur à sa mémoire.

Nous adressons à sa famille, l'expression de nos sincères condoléances.

P. BILLIEUX, prof.

JUSQU'A QUELLE DISTANCE

LES ABEILLES VONT-ELLES CHERCHER DU MIEL

Hamilton, 28 décembre 1909.

Cher Monsieur Gubler,

Je reçois votre lettre et je vous remercie. Je vois que vous avez eu comme nous du miellat et que comme nous vous craignez les suites de l'emploi de cette mauvaise nourriture. Comme nous aussi, vous avez un vilain commencement d'hiver. La neige est ici tombée en quantité et les traîneaux sont en usage bien plus tôt qu'à l'ordinaire. Nous ne craignons le miellat qu'en peu de ruches parce que nous avons d'avance enlevé presque tout ce miel, pour le remplacer autant que possible par des provisions plus saines. Mais il en est resté un peu. Puis nos ruches sont beaucoup plus faibles qu'à l'ordinaire. C'est donc double risque à courir. Dans le rucher placé près de nous, les ruchées les plus faibles ont été mises en cave au commencement du mois et nous nous en félicitons.

Vous me demandez de discuter dans le *Bulletin* la question de l'utilité de la cire gaufrée. Je préfère m'en excuser, pour deux

raisons. D'abord nous en fabriquons et ceux qui s'opposent à l'emploi de ces feuilles diraient ou tout au moins penseraient : « Vous êtes orfèvre, Monsieur Josse ! » Puis vraiment la cire gaufrée n'a pas besoin de recommandation. Elle se tire très bien d'affaire chez les gens qui l'ont essayée, si j'en juge par les ventes phénoménales qui augmentent tous les ans. Ceux qui font la guerre à la cire gaufrée me rappellent l'histoire de « Maître Daniel Rock » ce héros de roman d'Erckmann-Chatrian, qui voulait arrêter la locomotive, avec l'aide de ses deux fils. La locomotive passa outre.

Mais venons au sujet de cet article. Dans le numéro de décembre du *Bulletin*, page 260, je lis un très intéressant article de M. Fusay qui me demande de vous parler du rôle que jouent les grandes forêts d'Amérique, au point de vue apicole. J'ai lu aussi à différentes reprises les articles de M. Crépieux-Jamin, écrits comme il sait écrire et donnant des expériences très précises. Depuis longtemps je suis au courant des opinions de Doolittle, qui affirme avoir vu les abeilles butiner à huit milles, près de treize kilomètres.

J'ai beaucoup de considération pour Doolittle. Il est très observateur. Il a fait des découvertes très utiles, notamment la fabrication des cellules de reines artificielles. Mais je n'ai jamais pu accepter ses vues sur ce sujet. Peut-être que si je vivais près de lui, je changerais d'avis. J'en doute fort. Le sujet a beaucoup d'importance, car si les abeilles peuvent ramasser le miel à n'importe quelle distance en deçà de dix à douze kilomètres, à quoi cela nous sert-il de placer des ruchers au loin ? Et cependant en dehors de nous-mêmes qui avons eu depuis 1870 jusqu'à sept ruchers éloignés de notre rucher central, les principaux producteurs de miel sur une grande échelle, Hetherington, Elwood, France, Mendleson ont tous suivi la méthode d'éparpiller les ruches dans plusieurs localités éloignées les unes des autres d'au moins quatre à cinq kilomètres.

Je ne vous cite que des apiculteurs américains, mais ce sont tous des gens de grande expérience et de forts producteurs de miel. Il est vrai qu'on peut mentionner Alexander, qui tenait sept cents ruches dans un seul rucher. Je ne le considère pas comme une autorité aussi positive que les apiculteurs sus nommés, car son succès ne date que de quelques années. Or comme il avait autour de lui une flore extraordinaire, couvrant presque tout le terrain et consistant surtout en sarrasin, il se trouvait dans des conditions exceptionnelles.

Une expérience de vingt ans avec un rucher de sept cents ruches dans les mêmes conditions donnerait peut-être un résultat beaucoup moins satisfaisant dans sa totalité, même dans cette localité privilégiée.

L'influence d'une forêt sur la température n'a pas du tout, dans notre climat, le résultat qui est mentionné par nos écrivains comme positif, en France ou en Suisse. Cela provient probablement de la différence de latitude. Nous sommes ici à la même hauteur que Madrid ou Naples. Nos plaines de la vallée du Mississipi, sans montagnes, ne contenant que très peu de collines de plus de cent mètres de hauteur, n'arrêtent pas les *brises* chaudes en été, les *bises* froides en hiver. Nos bois sont chauds, la chaleur y est étouffante, pendant l'été. Ce n'est donc pas la différence de température qui arrête les abeilles.

Je crois que la plupart des expérimentateurs s'accorderont à reconnaître la possibilité de récolte, à au moins deux kilomètres, en plaine. J'ai vu l'été dernier les abeilles d'un de nos ruchers annexés récolter du miellat à deux milles, soit 3200 mètres. Il n'y avait rien de plus rapproché comme récolte. Mais j'ai vu jadis les abeilles d'un autre rucher mourir de faim au mois d'août, par la sécheresse, dans un local situé à environ 4800 mètres d'une immense prairie qui avait été inondée par les eaux du Mississipi deux mois auparavant et qui était alors littéralement couverte d'une floraison abondante de persicaires, lesquelles donnaient beaucoup de nectar aux abeilles placées à proximité.

A cinq kilomètres les uns des autres, nos ruchers composés d'abeilles de même race, en ruches de même dimension, et recevant les mêmes soins, ont souvent donné des résultats inégaux non seulement comme quantité de récolte, mais aussi comme couleur et qualité. Il est bien certain pour moi que les terrains visités étaient entièrement différents.

S'il s'agit de l'accouplement des reines et des bourdons, les conditions sont différentes. Le mâle ne sort que pour la recherche de la reine et pour prendre de l'exercice. Il est plus fort, point fatigué, il ne butine pas, il n'a d'autre souci que la rencontre d'un insecte de son espèce de sexe opposé. Il doit donc aller plus loin que l'ouvrière qui va de tous côtés, cherchant les fleurs mellifères. Dès la première année de notre élevage d'abeilles italiennes, nous trouvâmes des métisses de nos mâles italiens à environ cinq kilomètres. Selon mon idée le bourdon avait dû faire plus de la moitié du chemin.

Les essaims qui s'échappent vont quelquefois très loin, quand aucun logis ne s'offre à leur convenance. Ici permettez-moi d'ouvrir une parenthèse pour faire remarquer que dans les environs de nos forêts les abeilles ont toujours pris le chemin des bois, en essayant. C'était là seulement qu'elles étaient sûres de trouver un abri, un arbre creux. Cette habitude donna lieu dans nos fermes à la

légende que les abeilles vont toujours vers l'Ouest, comme les pionniers. C'est que nos bois sont tous au bord du Mississipi qui borde l'Illinois à l'Ouest.

Quand nous transportons des ruchées d'abeilles d'un endroit à un autre, nous en perdons qui retournent à leur ancienne place, à moins de certaines précautions, si la distance est moins de trois kilomètres. Mais il n'est pas nécessaire que ces abeilles aient voyagé aussi loin que cela. En sortant de leur nouveau local, si elles ne prennent pas le soin de voleter devant la ruche afin de se reconnaître, elles pourront aller très loin avant de s'apercevoir du changement de location.

Se trouvant ainsi égarées, s'il leur arrive de remarquer un point de repère qu'elles ont déjà vu, elles retrouveront facilement leur ancienne location. C'est pour les forcer à reconnaître la place nouvelle avant de la quitter que nous plaçons une obstruction quelconque, une planche inclinée ou quelque autre objet devant la porte d'une ruche transportée à un nouveau local. Passé cinq kilomètres elles ne sont jamais revenues à leur ancien local.

Il ne manque cependant pas d'assertions faites sur le vol des abeilles pour butiner à une distance plus grande. Maurice Girard (*Les abeilles*, 1878, page 129) cite De Layens comme ayant « observé une fois en juillet dans un haut pâturage des Alpes du Dauphiné, à environ 2000 mètres d'altitude, des abeilles qui butinaient sur les asters et les chicoracées, à plus de cinq kilomètres des ruches les plus rapprochées. » Ces faits sont rares, bien certainement et l'exception ne fait que confirmer la règle. Que des abeilles suivent la floraison, à mesure qu'elle s'épuise, et finissent, en suivant toujours la même piste, par aller jusqu'à plus de cinq kilomètres, c'est possible. Mais je ne voudrais pas compter là dessus. Je veux voir mon rucher à moins de 2500 mètres du centre de la récolte. Mieux encore, je veux le voir au centre des champs sur lesquels je compte. Si je croyais fermement que les abeilles peuvent récolter du nectar de façon profitable à plus de cinq kilomètres, je tiendrais toutes mes ruches dans un seul local même si j'en possédais plus d'un mille.

Errata : Dans le numéro de décembre, page 264, première ligne, il faut lire « au-dessus des cadres ». A la huitième ligne, il faut lire « par le dessous ». C'est une erreur de composition qui détruit le sens dans les deux cas.

C. P. DADANT.

SOUVENIRS D'ANTAN

Notre grand Flamand Mæterlinck a peint les mœurs des abeilles avec beaucoup de véracité et surtout avec une faconde littéraire des plus attrayantes. C'est bien pensé, car vulgariser ainsi la science dans un siècle où la nervosité poussée à l'excès ne fait que des neurasthéniques, est toujours un bien. En ces temps de spéculation effrénée, de gros scandales, on n'a plus d'autre correctif que les sports violents. L'étude de la nature, l'observation des faits n'est plus la mode, à moins que des applications pratiques ne livrent au public des moyens de faire fortune ou d'augmenter les capitaux en peu de temps.

Les réflexions philosophiques de Mæterlinck sont intéressantes, bien que parfois injustes, du moins lorsqu'elles s'adressent à nos braves populations rurales qu'elles dépeignent sous un jour fâcheux en généralisant trop lestement pour ce qui est des mœurs villageoises. Nos paysans wallons valent mieux que ça.

Ce que Mæterlinck a oublié, c'est de peindre cette vie patriarcale des « anciens mouchiers ». J'aurais voulu qu'il fit renaître, sous sa plume alerte et féconde, ces antiques apiers couverts de chaume où les paniers d'abeilles alignés reçoivent dès l'aube les premiers feux du soleil, d'où les gentes ouvrières s'élancent comme des fusées pour aller cueillir le nectar délicieux dans le calice parfumé des fleurettes. Cette poésie des ruchers m'a ravi dès l'enfance.

Oh ! combien j'étais heureux de suivre les mouvements du grand Joseph, notre voisin, lorsqu'il opérait dans son rucher, protégé par le fameux *bableu*, vraie cagoule de forcat. Qu'il devait avoir chaud, le brave homme, sous cette coiffure protectrice. Le grand Joseph a été mon guide, mon premier maître, mon maître ès art apicole.

Depuis longtemps, les mystères de la ruche m'intriguaient sans répit.

J'aurais voulu... et je n'osais ! les piqûres, les gonflements, les boursouflures, la face idiote du patient, tout cela défilait devant mon imagination craintive d'enfant.

Que de fois le vieil ami a fait appel à ma bravoure enfantine !

— Viens, mon p'tit, ne crains rien. J'suis là pour t'apprendre. Et pas de gaste surtout, ne chasse pas ces bonnes mouches. Elles te donneront du miel tout d'or, fi ! Laisse-les reposer sur toi. Vois donc, elles n'en peuvent plus sous la charge. Hardi, mon garçon, et ne remue guère !

Et j'avancais, encouragé par Joseph. Je devins plus hardi, trop hardi peut-être. Et en effet, ces mouches que je craignais tant d'abord, depuis que j'avais senti la piqure cuisante d'une guêpe furieuse, ne m'inspiraient plus de l'effroi. Sous l'égide de mon vieil ami, elles aussi étaient devenues des amies. Elles se posèrent parfois sur l'oreille, sur le nez. Alors je frissonnai... et ce fut tout ! Je les ai vues sur le revers de ma blouse d'écolier remuer leurs antennes, contracter leur abdomen, me darder de leurs gros yeux d'un noir de jais.

Jamais, oh non jamais, elles ne s'avisèrent de me faire sentir l'âpreté de leur aiguillon.

Mais j'ai appris bien des choses curieuses auprès de mon vieil ami ! J'ai su en peu de temps que les abeilles haïssent les blasphémateurs, que l'haleine des buveurs leur répugne, qu'elles n'ont pas en grande estime les hâbleurs aux gestes désordonnés, que la brusquerie, le bruit les impatientent. Et cependant, un savant, John Lubbock, a pu dire que les abeilles n'entendent pas, qu'elles sont sourdes, affreusement sourdes, qu'elles n'ont même pas le sentiment de la tonalité, sont peu sensibles à la mélodie, aux sérénades, aux coups de grosse caisse aussi. Rien ne peut les émouvoir, a dit ce savant. Eh bien, essayez un peu le geste du tambourinaire de Daudet et vous m'en direz des nouvelles.

Et le vieil ami m'apprit encore des choses étranges : le moyen d'éviter la fuite des essaims en plantant au pied du rucher, devant chaque ruche, une branchette de buis bénit le jour des Rameaux. Et pour que les rejetons ne quittent pas l'enclos, Joseph se promenait à la Chandeleur, à minuit, le long des haies, avec un cierge bénit l'année précédente à pareille époque. Il prononçait alors des formules spéciales, des paroles cabalistiques qui souvent firent sur moi une impression profonde. Le cierge était déposé sur la branche où l'on souhaitait que l'essaim vint se poser.

Il aimait surtout à rappeler un fait qu'il considérait comme miraculeux. Un essaim mis dans une ruche en panier, le jour de la Fête-Dieu, avait disposé ses rayons en forme de Saint-Sacrement.

La nuit de Noël, à minuit, Joseph était dans l'apier pour y entendre chanter les abeilles.

Mais il avait bien d'autres secrets qu'il avait promis de me faire connaître, car je devais devenir « mohli » comme lui.

Joseph est mort. J'étais à son chevet quelques heures avant le grand voyage. Le vieil ami m'avait encore causé de ses chères abeilles. Plusieurs de ses ruches deviendraient miennes, il me les destinait depuis longtemps. Pauvre vieil ami, la fièvre l'avait repris ; sa longue main décharnée dessinait encore des gestes bizarres que

l'ombre reflétait sur la muraille nue, faiblement éclairée sous la lueur blafarde d'un crasset fumeux.

Et lorsque Joseph eût quitté la chaumine pour toujours, j'emportai mon précieux héritage à la maison paternelle.

Et je fis ce que vieil ami m'avait recommandé de faire : toutes les ruchées furent en deuil ; toutes portèrent le crêpe comme il l'avait voulu. Malheur à ceux qui l'oublient, car alors la reine s'envole pour rejoindre l'esprit du maître abandonnant pour toujours ses suivantes dont les petits corps ratatinés couvriront le tablier des ruches, petits corps amaigris par la souffrance et la désolation.

On croirait entendre une mélopée de l'Inde. Une douce poésie se dégage de ces mœurs campagnardes antiques. C'est un souvenir lointain qui semble renaître chez moi lorsque les ombres du passé réapparaissent pendant les longues soirées silencieuses de l'hiver.

Souvent, je revois vieil ami, son apier couvert de chaume, ses ruches de paille alignées sur les appuis vermoulus, grinçant sous les rafales de Pluviôse.

Puis je le vois ensoleillé pendant une belle matinée de mai, ce rucher agreste sur lequel grimpent la glycine et le chèvrefeuille. Celles-ci mêlent leur parfum à celui des lavandes bleues, à l'odeur du thym et de la marjolaine qui décorent les plates-bandes. Avec les lys majestueux où les petites abeilles se couvrent de pollen doré et où elles vont boire, le matin, les gouttes cristallines de rosée. A côté des groseilliers épineux, où se posaient les essaims, est un siège rustique où vieil ami venait s'asseoir à côté de moi.

Oh ! je bénis le jour où je devins apiculteur ! Depuis, j'ai mieux observé la nature ; je l'ai aimée, et maintenant, qu'il a neigé sur ma tête, les petites abeilles et les fleurs sont la grande jouissance de l'âge mûr.

VAN HAY.

HYGIÈNE

Encore le miel.

Le miel est, à notre avis, une ressource thérapeutique dans les voies digestives et spécialement dans certaines formes de gastrites et d'entérites. En termes moins techniques, je dirai que nos malades de l'estomac et de l'intestin se trouveront bien de l'usage du miel, qui acquiert dans beaucoup de cas la valeur d'une médication de premier ordre.

A parler franc, cette haute valeur devrait se soupçonner à priori, de la part de tout esprit attentif. Le miel est une production naturelle assez extraordinaire, à première vue déjà ; c'est un sucre tout à fait paradoxal : il est *antiseptique* (il est infermentescible ou à peu près) et cependant assimilable immédiatement par l'organisme. Cherchez dans la nature surtout des produits analogues. Ils ne surabondent pas, tant s'en faut ! Un aliment antiseptique, c'est-à-dire qui résiste à toute décomposition et que notre estomac ou notre intestin absorbe tout de suite, c'est-à-dire fait sien, incorpore, et cela sans modification, sans travail, sans peine : c'est assez rare. Le sucre ordinaire, que nous fabriquons avec la betterave (et qui est une saccharose, tandis que le miel est une glycole) est tout différent du miel ; d'abord il fermente avec la plus déplorable facilité (abandonnez une solution de sucre dans un bocal et vous verrez), ensuite il n'est pas directement assimilable puisque l'intestin, avant de le digérer, doit le transformer précisément en glycole par l'action de la salive, ou des ferments venant de l'estomac ou d'ailleurs.

Vous prévoyez déjà que le sucre et le miel ne sont pas acceptés, au même titre, ni également tolérés par les voies digestives. Un estomac sain, un intestin en bon état ne répugneront certes ni au sucre de betterave, ni au miel des abeilles ; mais, à valeur alimentaire égale, ils préféreront sûrement le miel au sucre, le miel leur donnant plus de sécurité (infermentescible) et moins de travail (assimilable directement). Vis-à-vis de l'estomac ou de l'intestin malade, l'excellence théorique du miel ne fait pas de doute. Et, de fait, dans la pratique, il en est réellement ainsi : dans toutes les irritations, inflammations ou lésions des voies digestives, de l'estomac aussi bien que de l'intestin, la proscription du sucre et l'usage du miel s'imposent.

Ces propriétés avantageuses du miel nous apparurent, il y a plusieurs années, très manifestement, au cours de nos observations sur les jeunes enfants atteints d'entérites aiguës ou chroniques que nous avions en traitement à cette époque.

La supérieure du couvent de K. me présente un jour dans les bras de sa mère un petit malheureux des environs, âgé de 8 à 9 mois. Il n'avait plus, comme on dit, que les yeux à fermer. Il offrait un spécimen lamentable de déchéance organique : maigreur extrême, aspect terreux, les yeux cernés, ventre énorme en sac de noix, appétit nul, vomissements, diarrhée incoercible. Que voulez-vous qu'un médecin fasse en présence de ces désolantes créatures ? Toutefois, devant les explications de la maman qui pressait sur son cœur cette pauvre petite chose vivante, son neuvième enfant, et déclarant qu'elle l'aimait encore mieux que les autres, je prescrivis huit jours

de diète absolue et d'eau miellée et j'ajoutais, en m'adressant à la supérieure : Et si dans huit jours il vit encore, on le mettra au lait de chèvre, d'abord très dilué, un tiers de lait pour deux tiers d'eau. Et je n'y pensais plus du tout, quand, trois mois après, on me présenta un enfant bien en chair, de bonne mine (sauf un peu de cerne aux yeux) ; le ventre était redevenu normal, l'appétit était excellent, les selles régulières et normales. C'était mon petit misérable que le miel m'avait métamorphosé, car j'appris à cette occasion que la maman avait donné mon remède à plusieurs lieues à la ronde ; chaque fois que dans ses alentours un enfant devenait malade par suite de troubles digestifs, elle imposait, par l'exemple de son enfant et pour un temps plus ou moins long, ma solution d'eau miellée.

Je profitais des observations empiriques de la pauvre femme pour soumettre systématiquement tous les enfants atteints de gastro-entérite à l'expérience du miel et j'acquis, par de nombreux cas, la conviction que le miel antifermentescible et assimilable était un précieux agent thérapeutique dans la plupart des maladies des voies digestives. Comment agit-il ? De deux manières, je crois ; en mettant à profit et son action antifermentescible et son action nutritive, il nettoie le milieu digestif, en même temps qu'il fournit à la nutrition un aliment d'incorporation facile et tout prêt.

J'ajouterai, pour compléter ma démonstration, que j'ai essayé le miel dans deux autres circonstances très différentes :

1. Dans les diarrhées si rebelles d'ordinaire qui surviennent au cours de la tuberculose pulmonaire ;

2. Dans les diarrhées se produisant chez de jeunes animaux à l'élevage (poulettes, jeunes dindes).

Chaque fois, j'ai obtenu les mêmes résultats : cessation des diarrhées et reprise de la nutrition.

Les produits les plus divers de la chimie moderne ont été à ce jour essayés, avec des résultats très variables et combien dérisoires pour obtenir soit le nettoyage gastro-digestif, soit même une certaine aseptie des voies digestives. La liste en est longue, interminable. J'estime que le miel remplacerait avantageusement tous ces produits et que son usage, à la fois thérapeutique et alimentaire, dans les affections indiquées, s'impose à l'observateur.

Le miel a sa place dans la thérapeutique des maladies de l'estomac et de l'intestin. Ce n'est peut-être pas la seule à laquelle il ait droit.

Dr POL DEMADE.

(*La Réforme alimentaire*)

CHRONIQUE VALAISANNE

Bramois, le 16 novembre 1909.

Monsieur le président,

La mise en hivernage s'est faite en assez bonnes conditions ; les populations sont assez fortes et la nourriture suffisante ; la diminution du mois d'août a été de 2 kg. 500 et celle de septembre de 1 kg. 900.

Les ruches du mayen de Nax ont été remisées en grange le 4 novembre.

Lors de son assemblée du 13 mai dernier, tenue à Val-d'Illiez, la section valaisanne a décidé qu'une inspection des ruchers de la société devait se faire, si possible, en 1909. Cette inspection avait pour but le dénombrement des ruchers et ruches ; de connaître l'état des ruchers autant sous le rapport de la force des colonies, de la propreté des ruches, de la régularité et du bon état des rayons que sous celui des soins donnés en général et surtout de pouvoir se rendre compte de l'étendue et du degré de gravité de la loque et des mesures prises pour l'enrayer et la faire disparaître.

En prenant cette décision l'assemblée trouvait que cette visite engagerait les propriétaires d'abeilles à mettre leurs ruchers en bon état et serait un stimulant efficace pour la bonne marche de l'apiculture.

Dans une séance ultérieure, le comité de la section réuni pour arrêter les moyens de faire l'inspection d'une manière uniforme et aussi efficace que possible, a reconnu qu'il était de toute utilité de visiter non seulement les ruchers des sociétaires mais encore et surtout ceux des non-sociétaires qui sont en général plus négligés.

Cette visite générale reconnue indispensable étant au-dessus des ressources dont dispose la société, celle-ci s'est adressée au Département de l'intérieur (agriculture) pour obtenir un subside.

La réponse favorable du Département, qui a bien voulu accorder un subside de 500 fr., a permis de faire les visites dans le courant d'août.

D'après les différents rapports des inspecteurs (les membres du comité s'étaient répartis cette besogne) ces visites répondaient à un réel besoin et ont été acceptées avec plaisir par tous les apiculteurs (un seul, possesseur d'une ruche gravement atteinte de loque, a fait des difficultés).

La loque existe dans 86 ruchers sur 856 visités ; le 10 % : c'est énorme quand on pense avec quelle rapidité elle peut se propager.

Il y a des localités où des ruchers importants et bien soignés ont été atteints à cause de la négligence d'apiculteurs maintenant la maladie dans leurs ruches sans prendre aucune précaution pour l'enrayer, laissant même les ruches périclitantes de la loque ouvertes aux pillardes des ruchers voisins qui bientôt étaient contaminés.

Plusieurs ont lutté pendant des années, puis voyant leurs efforts inutiles, ont fini par jeter le manche après la cognée en laissant à leur tour leurs ruches malades répandre plus loin les germes néfastes.

Au cours de leurs visites, les inspecteurs ont donné, autant que cela leur était possible, les conseils (leur influence et leurs droits se bornant là) qu'ils ont cru nécessaires et les propriétaires de ruches malades ont, quelques-uns, promis de faire disparaître au moyen du remède par excellence, le feu, les ruches qu'on leur désignait comme plus fortement atteintes et tous promettaient de prendre les mesures de désinfection qu'on leur indiquait ; mais de ces promesses à l'exécution il y a souvent loin : voilà pourquoi une loi mettant la loque au nombre des maladies infectieuses et donnant les moyens d'agir contre les négligents est-elle demandée par tous les apiculteurs sérieux et rendra d'immenses services à cette branche si intéressante et qui deviendra très importante de notre agriculture.

L'inspection des ruchers a aussi permis de se rendre compte de leur état et des soins qui leur sont donnés.

Il en résulte qu'ici encore il y a beaucoup à faire ; les connaissances les plus élémentaires font souvent défaut, beaucoup ont des abeilles pour... avoir des abeilles. Quant à leur produit et aux soins à leur donner, c'est secondaire.

La section fait bien donner chaque année dans différentes localités alternativement des conférences qui sont bien suivies par les sociétaires et leur font beaucoup de bien ; mais pour le plus grand nombre des apiculteurs, la distance et l'apathie les empêchent de profiter de ces bonnes occasions et... en avant la routine et ses conséquences.

Pour remédier à ce fâcheux état de choses, il faudrait donner dans chaque district et pendant deux ou trois ans des conférences pratiques où serait traitée l'apiculture depuis son A B C ; on arriverait bientôt ainsi à développer et propager une culture rationnelle pour le plus grand bien des abeilles et de leurs propriétaires.

H. GAY.

INSECTES ET FLEURS ARTIFICIELLES

Les fleurs artificielles attirent-elles les insectes ?

La question, souvent discutée, a été tour à tour résolue dans les sens les plus opposés. C'est pourquoi un savant belge bien connu, M. F. Plateau, vient d'en reprendre l'étude. D'après ses expériences, il faut définitivement répondre par la négative. Dans la majorité des cas, les insectes ne font aucune attention aux fleurs artificielles à couleurs vives ; et, quand ils les remarquent, c'est pour un temps très court ; ils s'aperçoivent vite de leur méprise qui se manifeste par un simple crochet au vol, autour des fleurs fausses. En aucun cas, ils ne cherchent du pollen ou du nectar. Ceci montre que l'attraction par la couleur est nulle. Ce qui attire les insectes aux fleurs, c'est l'odeur.

L'erreur des naturalistes qui ont cru à une attraction par les fleurs artificielles s'explique par plusieurs raisons. Quand on remplace des fleurs véritables, dans une expérience, par des artificielles, il est tout naturel que les insectes cherchent à visiter celles-ci ; ils savent qu'il y avait quelque chose à la place qu'ils viennent de visiter, ils continuent leurs recherches. On comprend aussi que les insectes, quand on a mêlé des fleurs artificielles aux naturelles, semblent attirés aussi par les premières, comme ils peuvent l'être par des fleurs flétries, ou des boutons fermés, mais sans insister. Il faut remarquer aussi que si les fleurs artificielles semblent, dans certains cas, exercer une certaine attraction, la chose s'explique ; c'est quand les fleurs artificielles ont été, en partie, fabriquées avec des éléments de fleurs naturelles. Là, l'erreur n'est pas aussi réelle qu'on peut le croire.

Au total, les insectes ne sont pas facilement trompés, et ce ne semble pas être les impressions visuelles qui les guident. Ce sont des odeurs plutôt, que les fleurs artificielles ne possèdent pas.

(Tiré de l'*Illustration* du 20 juin 1908, p. 427).

AU TÉLÉPHONE

Le menuisier apiculteur C. examinait une ruche lorsqu'il fut appelé au téléphone par un de ses clients ; il lâche tout et se précipite à l'appareil et « Voilà ! qui est là ? » la conversation est engagée.

Client. — Mes ruches seront-elles bientôt prêtes ?

Dans ce moment une abeille, qui s'était enfilée sous le bras du menuisier, se trouve gênée et enfonce son aiguillon; C. laisse tomber le cornet et un formidable juron et « Charrette de bête ! » éclate de sa bouche au téléphone !

Client (ahuri). — Comment, que me dites-vous là ?

Menuisier. — Ah, monsieur, pardon, pardon, ce n'est pas à vous, je viens d'être piqué par une abeille !

F. B.

QUESTION N° 1

Les abeilles d'un rucher situé à 1000 mètres d'altitude, où naturellement la flore se développe plus tard, descendent-elles dans la plaine pour butiner au commencement du printemps, ou resteront-elles inactives jusqu'à ce que les fleurs à proximité s'épanouissent ?

Les apiculteurs qui ont des ruchers dans une situation pareille sont priés de répondre.

C. CH.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Les journaux quotidiens, la presse locale et l'apiculture.

Les journaux de la Suisse romande semblent ignorer les apiculteurs. C'est à peine s'ils daignent publier les rares communiqués que nos comités leur envoient de temps à autre. Certes nos journaux spéciaux suffisent à nous donner les renseignements professionnels dont nous avons besoin et à nous tenir au courant des progrès de la science apicole. Mais il nous semble, vu le rôle important joué par l'abeille en agriculture, que la presse pourrait de temps à autre consacrer un article à notre industrie, et s'occuper des apiculteurs comme elle s'occupe des aviculteurs, des chasseurs et des pêcheurs à la ligne. Sait-on que la production du miel en 1909, année défavorable pourtant, est estimée à 3.600.000 kg. d'une valeur de 7 millions de francs environ ? Et les services rendus à la culture par les abeilles pour la fécondation des fleurs doivent être estimés à un prix bien supérieur encore.

La presse de la Suisse allemande et des pays voisins ne manque pas une occasion de renseigner ses lecteurs sur l'utilité, les mœurs et les instincts merveilleux des abeilles, sur les qualités et la valeur du miel comme aliment et comme remède. De grands journaux de Paris, de Londres et de Berlin ne dédaignent pas de s'occuper, et même souvent, de ces questions, tout aussi intéressantes d'ailleurs que le récit des exploits de Cook ou que l'état d'âme d'Abdul-Hamid.

Du miel de framboise.

La *Terre raudoise* du 18 décembre publie une correspondance signée N. C. C., dans laquelle l'auteur se plaint de ce que les abeilles de deux voisins ont pillé la récolte de ses framboisiers. Il ajoute : « Ne pensez vous pas qu'un de ces beaux rayons de miel, fait avec le sucre des framboises, qui étaient à moi, devrait, logiquement et en toute justice, me revenir ? Et, ce qui est plus grave, il se demande si on ne pourrait pas obliger les propriétaires d'abeilles à placer leurs ruchers à une distance suffisante de toutes propriétés auxquelles les abeilles pourraient nuire.

Voilà, nous semble-t il, un excellent exemple des ennuis qui nous seraient évités si la presse faisait l'éducation du peuple, comme nous le demandons plus haut. M. N. C. C. saurait : 1° que les abeilles sont incapables d'attaquer des fruits sains ; 2° que le jus de framboise ne peut en aucun cas donner du *miel* ; 3° enfin que, sans les abeilles, sa récolte de framboises eût été fort probablement bien plus petite, la fleur du framboisier étant une de celles qui sont le plus visitées par nos insectes, de sorte que, logiquement et en toute justice, pour parler comme lui, un compotier de ses belles framboises aurait dû revenir à chacun des deux voisins.

Falsification sur une grande échelle.

Un procès intenté à un négociant en miel et en cire de Berlin s'est terminé le 27 novembre 1909, par la condamnation du prévenu à 1500 marks d'amende, sans compter les frais et la confiscation de la marchandise actuellement en sa possession. Il s'agit d'un Heinrich Michels, contre lequel le ministère public n'a pas relevé moins de 144 cas de falsification, sans compter ceux dont la preuve n'a pu être établie. On sait que l'Allemagne possède une loi sur la police des denrées alimentaires analogue à celle qui est entrée en vigueur chez nous il y a quelques mois.

Subvention fédérale.

Le Conseil fédéral a alloué à la Société suisse des amis des abeilles un subside de 2400 fr., à prélever sur le fonds des épizooties, pour aider la société à combler le déficit du compte de 1909 de l'assurance contre la loque.

Une loi fribourgeoise contre la loque.

Le Grand Conseil du canton de Fribourg a adopté, le 16 novembre 1909, c'est-à-dire avant l'arrêté fédéral concernant la loque, une loi mettant également cette maladie au nombre des épizooties. La loi fribourgeoise va cependant un peu plus loin que l'arrêté du Conseil fédéral en ce qu'elle institue une assurance obligatoire pour tous les propriétaires d'abeilles domiciliés dans le canton. Le but de cette assurance est de protéger les propriétaires contre les dommages résultant de la lutte contre la loque et de couvrir tous les frais occasionnés par cette maladie.

J. M.

RECENSEMENT DES RUCHES DU CANTON DE NEUCHÂTEL en novembre 1909.

NOMBRE DES RUCHES			
	A rayons mobiles	A rayons fixes	Total des ruches
District de Neuchâtel	613	263	876
» de Boudry	1133	181	1314
» du Val-de-Travers	824	145	969
» du Val-de-Ruz	697	402	1099
» du Locle	284	46	330
» de La Chaux-de-Fonds	257	53	310
TOTAL	3808	1090	4898
En 1908	3408	1190	4598
En 1909	augmentation	400	—
	diminution	—	100

NOUVELLES DES RUCHERS

M. J. Comtat, Pregny. 1^{er} janvier 1910. — Le mois de décembre a été relativement plus doux que novembre; mais il ne nous a pas ménagé la pluie. La nuit du 22 au 23 décembre, le thermomètre a fait un saut de dix degrés pour ne s'arrêter qu'à 18,5° C. chez moi, à 23° à la Châtelaine et à 20,8° à l'observatoire de Genève, où le fait n'avait encore jamais été constaté auparavant pendant ce mois. Aussi dans la journée du 23 le rucher était-il animé comme aux plus beaux jours de mai, et la ménagère qui cuisait des poires pour ses rissoles a dû fermer les fenêtres pour se défendre de ses visiteuses ailées.

Malheureusement vers le soir beaucoup d'abeilles, qui s'étaient reposées sur la terre ou sur des brins d'herbe, s'y sont engourdies au point de ne pouvoir rentrer à la ruche. Il n'y avait pas trace de dysenterie.

M. J. Mahon. Courfaivre, le 9 janvier. — Pendant les deux journées des 22 et 23 décembre il a fait un beau soleil clair avec un vent de sud-ouest très violent et chaud. Malgré les tuiles placées devant le trou de vol, les abeilles sont sorties en grand nombre et beaucoup ont été victimes de leur imprudence. La grande diminution constatée par la bascule ne représente cependant pas uniquement des abeilles perdues; d'abord, elles se sont vidées et elles ont nettoyé les plateaux; d'ailleurs, les ruches ont perdu de leur humidité; mais, d'après ce que j'ai vu sous les ruches et dans les endroits à l'ombre, les ruches ont dû perdre une bonne partie de leurs populations.

M. A. Pahud, Correvon, 18 janvier 1910. — Je vous envoie le résultat des pesées des quatre premiers mois de l'hiver. La diminution est tout à fait dans la normale et l'hivernage paraît se faire dans d'assez bonnes conditions, du moins jusqu'à présent. Les colonies ont pu faire deux ou trois bonnes sorties qui leur ont été très favorables.

Et maintenant un calme assez complet règne au rucher, seuls quelques visiteurs viennent de temps en temps en rompre l'harmonie. Ce sont d'abord à l'intérieur les petits rongeurs, souris et musaraignes, qui s'en vont trotinant à la recherche de quelques débris de cire ou autres à se mettre sous la dent. Malheur à l'apiculteur qui n'a pas bien fermé l'armoire aux rayons, sa négligence lui coûte cher. car la gent trotte-menu y a bientôt fait assez de dégâts. Après son repas et lorsqu'elle a l'estomac bien garni, dame souris en deux coups de dents perce un paillason et s'enfonce dans la balle d'avoine. Un nid douillet est bientôt fabriqué, et, bercée par le léger bourdonnement de la colonie qui est au-dessous, elle fait sa sieste dans la douce tiédeur de son alibi.

Au dehors, c'est la petite mésange qui s'en vient vive et alerte sautiller sur la planchette d'entrée, elle s'empare d'une abeille morte et d'un coup d'aile rapide s'en va la croquer à loisir sur un arbuste voisin.

Et puis bientôt, peut-être en février déjà, si le soleil se met un jour ou l'autre de la partie, un grand bourdonnement remplira l'air, les abeilles s'élanceront joyeuses au dehors de leur ruche, faisant mille tours sans s'éloigner beaucoup. Ce sera la première sortie, présage d'un printemps prochain.

Fabrique de ruches P. DE SIEBENTHAL

A. DE SIEBENTHAL FILS successeur

AIGLE

MAISON FONDÉE EN 1874

BIENFACTURE, PRÉCISION

Ruches Dadant type, Dadant-Blatt

Layens et Ruches sur commande.

BOIS POUR CADRES ET SECTIONS

NOURRISEURS DE SIEBENTHAL

ABEILLES ITALIENNES

M. BELLLOT, apiculteur, à Chaource (Aube, France)

expédie ruchées entières en grandes ruches de paille à rayons fixes, depuis 20 fr., emballées, port en sus ; expédie aussi abeilles communes et croisées, ainsi que reines et essaims.

Pures Abeilles des Alpes Carnioliennes.

J'expédie, avec garantie d'arrivée vivantes des ruches originelles, bien peuplées, dont on peut attendre 2 essaims, pour 16 fr. franco ; les meilleures de ces colonies, à 18 fr.

Essaims naturels, avec un beau kilo d'abeilles, du 15 mai au 30 juin, à 12 fr. ; juillet à 11 fr., franco. Reines d'élevage en avril à 7 fr. 50 ; en mai et juin à 6 fr. 50 ; en juillet à 5 fr. 50 ; du 1^{er} septembre au 15 octobre 4 fr. franco. Pour grandes commandes, rabais important.

Maison fondée en 1881. — Prix-courant gratis.

Aloïs SCHREY, Assling

(Carniole supérieure, Autriche).

ÉLEVAGE D'ABEILLES NOIRES

	1 ^{er} -15 Mai	16-31 Mai	Juin	Juillet
Essaims de 1 kilo . . .	13. —	12.50	10.50	9. —
» 1 1/2 kilo . . .	15.50	15. —	13.50	12. —
» 2 kilos . . .	—	18.50	16.50	15. —

Les essaims sont envoyés franco. Caisses à rendre franco ou facturées 1 fr. 50. Ruches fixes en paille bien peuplées, depuis 18 fr., gare départ. Bonne arrivée garantie. Paiement par mandat ou contre remboursement.

Louis Roncon, à Mièges (Jura, France).

Offre à vendre 80 kilogs de miel (1909) garanti naturel, à 2 francs le kilog.

S'adresser à Albert Maye, apiculteur, Chamoson (Valais).